



DE SANGOSSE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PLATFORM 40WG

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Règlements n°1272/2008/CE et n°1907/2006/CE (REACH)

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 – Identificateur du produit :

PLATFORM 40WG

1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Produit phytopharmaceutique - Herbicide

1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DE SANGOSSE S.A.S

Bonnel – CS10005 - 47480 PONT DU CASSE (France)

☎ : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65

Service en charge des renseignements : Service Réglementaire/Homologation

☎ : 05 53 69 81 89 - Fax : 05 53 47 95 01

Mail : fds@desangosse.com

1.4- Numéro d'appel d'urgence

Appeler le 112 ou le 15 ou le Centre Anti Poison le plus proche, ou le n° Orfila : 01 45 42 59 59

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 – Classification de la substance ou du mélange

➤ Conformément au Règlement N° 1272/2008/CE (C.L.P.) et ses adaptations :

Pictogramme : SGH07, (Skin sens. 1),

SGH09 (Aquatic acute 1, Aquatic chronic 1)

Mentions de danger : H317, H400, H410

2.2 – Éléments d'étiquetage

➤ Conformément au Règlement N° 1272/2008/CE (C.L.P.) et ses adaptations :

Pictogramme :



Mention d'avertissement : **ATTENTION**

Mentions de danger :

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage

P302+P352 : En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon

P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

P391 : Recueillir le produit répandu

P501 : Eliminer le contenu/le récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux, conformément à la réglementation locale/nationale

Autres éléments d'étiquetage :

EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 14/09/2015

Page 1 sur 7



2.3 – Autres dangers

-

3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	Identificateur produit	Concentration (%)	Classification selon le Règlement 1272/2008/CE
Carfentrazone-éthyl	N° CAS : 128639-02-1 N° index : 607-309-00-5	<50	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
D-Glucopyranose, oligomères, decyle octyle glycosides	N° CAS : 68515-73-1 N° CE : 500-220-1	<5	Eye Dam. 1, H318

*Libellé complet des mentions de danger : voir section 16.

4 – PREMIERS SECOURS

4.1- Description des premiers secours

CONTACT AVEC LES YEUX :

Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste

INHALATION :

Amener le sujet à l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU :

Oter tout vêtement ou chaussures souillés. Laver à l'eau savonneuse. En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin.

INGESTION :

Si la conscience est totale, faire boire beaucoup d'eau. Ne rien donner à boire à un sujet inconscient. Consulter un médecin.

4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'exposition peut provoquer une réaction allergique

4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires

Traitement symptomatique et en fonction des réactions du patient.

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1- Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre, mousse, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée.

5.2- Dangers particuliers résultant de la substance

Par combustion ou décomposition thermique (pyrolyse), libération de Oxydes de carbone (CO, CO2), oxydes d'azote, fluorure d'hydrogène, acide chlorhydrique.

5.3- Conseils aux pompiers

Isoler la zone d'incendie. Evacuer le personnel. Ne pas respirer les fumées. Endiguer et contenir les fluides d'extinction (produit dangereux pour l'environnement).

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté : Appareil de protection respiratoire autonome isolant et protection complète du corps.

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 14/09/2015



6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement. Endiguer et contenir l'épandage (produit dangereux pour l'environnement).

6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières. Pulvériser de l'eau. Recueillir le produit à l'aide d'une matière absorbante.

Procédure de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans du sable, de la terre, de la vermiculite. Neutraliser le produit non récupérable avec : une solution basique ou de carbonate de sodium, et un alcool approprié (méthanol, éthanol ou isopropanol). Laver abondamment avec de l'eau additionnée d'un détergent. Eliminer les matières imprégnées dans un centre autorisé.

6.4- Références à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Captation des poussières (aspiration). Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation. Prendre systématiquement une douche après le travail. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.

7.2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de sources d'ignition. Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3 – Utilisations finales particulières

Produit phytopharmaceutique - Herbicide

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 – Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2- Contrôles de l'exposition

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Capter les poussières à leur point d'émission.

PROTECTION RESPIRATOIRE : En cas de ventilation insuffisante : Appareil de protection respiratoire filtrant à cartouche spécifique pour pesticides.

PROTECTION DES MAINS : Gants de protection en caoutchouc nitrile. Gants de protection en néoprène.

PROTECTION DES YEUX : En cas de formation de poussières : Lunettes de sécurité avec protections latérales.

PROTECTION DE LA PEAU : Manipulation du produit en grande quantité : Combinaison imperméable (Hypalon, Tyvek, Saranex, PVC...). Chaussures de sécurité.



9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1- Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

ASPECT : Solide
COULEUR : Blanc, beige
ODEUR : Légèrement chimique
POINT DE FUSION : Non applicable
TEMPERATURE DE DECOMPOSITION : Non applicable
INFLAMMABILITE : Non applicable
TEMPERATURE D'AUTO-INFLAMMABILITE : Aucune donnée disponible
PROPRIETES COMBURANTES : Non comburant
EXPLOSIVITE : Non explosif
PRESSION DE VAPEUR : Non applicable
DENSITE : 0.55
pH : 7.5 (22°C) (Solution aqueuse 5.44%)
COEFFICIENT DE PARTAGE OCTANOL/EAU : Non applicable
VISCOSITE : Aucune donnée disponible

9.2- Autres informations

-

10 – STABILITE ET REACTIVITE

10.1- Réactivité

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.

10.2- Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3- Possibilité de réactions dangereuses

Aucune, à notre connaissance.

10.4- Conditions à éviter

Chaleur.

10.5- Matières incompatibles

Aucune, à notre connaissance.

10.6- Produits de décomposition dangereux

Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère : Oxydes de carbone (CO, CO₂), oxydes d'azote, fluorure d'hydrogène, acide chlorhydrique.

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1- Informations sur les effets toxicologiques

TOXICITE AIGUE :

DL₅₀ orale (rat) > 5000 mg/kg

DI₅₀ cutanée (rat) > 5000 mg/kg

CL₅₀ inhalation (rat) > 5,72 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

TOXICITE CHRONIQUE:

Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Carfentrazone-éthyl (128639-02-1)

NOAEL, (rat) : 50 ppm (3 mg/kg poids corporel/jour 2 ans)

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 14/09/2015



CANCEROGENICITE :

Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Carfentrazone-éthyl : Aucun effet cancérigène reporté

MUTAGENICITE SUR CELLULES GERMINALES :

Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Carfentrazone-éthyl : Aucun effet mutagène reporté

TOXICITE SUR LA REPRODUCTION :

Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Carfentrazone-éthyl : Les tests de fertilité et de toxicité du développement n'ont révélé aucun effet sur la reproduction

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1- Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Données sur le mélange

ErC₅₀ (algues) 67 µg/l/72h
NOEC chronique algues 0,0063 mg/l

12.2- Persistance et dégradabilité

Données sur la substance active Carfentrazone-éthyl :

Temps de demi-vie (dans l'eau) : 8.3 jours (pH = 5)
Temps de demi-vie (dans le sol) : < 1.5 jours.

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Données sur la substance active Carfentrazone-éthyl :

BCF : 159 – Log Pow : 3.36 (20°C)

12.4- Mobilité dans le sol

Données sur la substance active Carfentrazone-éthyl :

Très mobile

12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données sur la substance active Carfentrazone-éthyl :

Moyennement persistant

12.6- Autres effets néfastes

-

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1- Méthodes de traitement des déchets

Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières. Réemploi interdit. Rendre inutilisable après rinçage. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique. Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables. Incinérer en installation autorisée.



14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'A.D.R. pour la route, de l'I.M.D.G. pour la mer, et de l'I.C.A.O./I.A.T.A. pour le transport aérien.

14.1- Numéro ONU

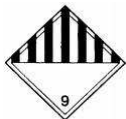
UN3077

14.2- Nom d'expédition des Nations Unies

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, N.S.A. (Carfentrazone-éthyl)

14.3- Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9



14.4- Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III

14.5- Dangers pour l'environnement

Ce produit est dangereux pour l'environnement. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

14.6- Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur

Consulter les sections 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7- Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1- Règlements/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH. Ne contient pas de substance candidate REACH.

Nomenclature des installations classées. (France) : Rubrique ICPE : 4510

15.2- Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique selon l'article 14 du Règlement (CE) n°1907/2006 n'est pas requise, car l'article 15 de ce même règlement s'applique.

16 – AUTRES INFORMATIONS

Libellé des phrases H mentionnées à la section 3 :

H318 : Provoque des lésions oculaires graves ; **H400** : Très toxique pour les organismes aquatiques ; **H410** : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations :

CLP : Classification, Labelling and Packaging – Classification, Etiquetage et Emballage

DL₅₀ : Dose létale 50%

CL₅₀ : Concentration létale 50%

NOEC: No observed effect concentration

CE₅₀ : Concentration efficace 50%

PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique

VPvB: Very Persistent, very Bioaccumulative (très persistant, très bioaccumulable)

ADR: Agreement concerning the international carriage of Dangerous goods by Road – Accord européen pour le transport de matières dangereuses par route

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 14/09/2015



IATA: International Air Transport Association – Association pour le transport international par voie aérienne de matières dangereuses

IMDG: International Maritime Dangerous Goods Code – Code pour le transport de matières dangereuses par Voie Maritime

Détails des modifications depuis la dernière édition :

Section 2 : Modification de la classification et des éléments d'étiquetage

Section 11 : Mise à jour des données toxicologiques (sensibilisation)

Section 15 : Ajout de la rubrique ICPE

Les renseignements figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques relatives au produit à la date de cette mise à jour.

Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient ont été correctement lues et comprises par toutes les personnes amenées à utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit.

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 14/09/2015